



Règlement Calendrier de l'Avent

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

DHL INTERNATIONAL EXPRESS (FRANCE), SAS au capital de 19 347 230, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 494 956 774 ayant son siège – 53 avenue Jean Jaurès – Immeuble Le Mermoz - 93350 Le Bourget – représentée par le service Digital (ci- après la « Société Organisatrice », organise du 01/12/2017 au 24/12/2017 à 23h59 (ci-après la « Durée du Jeu »), un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Calendrier de l'Avent » (ci-après le « Jeu »).

Les présentes modalités ont pour objet de définir les droits et obligations de la Société Organisatrice et des participants au Jeu. La participation à l'opération implique l'acceptation pleine et entière du règlement par les participants et son application par la Société Organisatrice.

ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS

Le Jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine (Corse incluse) et à Monaco, bénéficiant d'un compte Facebook, à l'exclusion de toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, l'organisation, la réalisation ou la gestion du jeu, ainsi que des membres de la famille en ligne directe de l'ensemble de ces personnes.

Toute participation à ce Jeu doit obligatoirement respecter les conditions d'utilisation de Facebook et du présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra pas, en cas de gain, bénéficier des lots.

ARTICLE 3 : MODALITE DE PARTICIPATION

3.1 Déroulement du Jeu

La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat pendant la durée du concours du vendredi 1^{er} décembre au dimanche 24 décembre. Le jeu est accessible sur la page Facebook « DHL Express France » dans l'onglet dédié :

http://adbx.me//calendrier_avent

Pour participer au Jeu, le participant doit :

1. Se rendre sur la page Facebook DHL Express France :
<https://www.facebook.com/DHLExpressFr>
2. Cliquer sur l'onglet de Jeu « Calendrier de l'Avent »



3. Devenir Fan en cliquant sur le bouton « j'aime » (si le participant ne l'est pas déjà)
4. Remplir tous les champs indiqués dans le formulaire de participation, et notamment les informations suivantes : nom, prénom, email, téléphone. Tous les champs sont obligatoires. Le participant a également la possibilité de cocher une case autorisant la Société Organisatrice à lui adresser des offres commerciales. La participation est limitée à une tentative par jour pour un même participant (mêmes nom, prénom, adresse email), pendant toute la durée du Jeu.
5. Cliquez sur le numéro correspondant au jour du jeu, qui vous donnera accès au jeu.
6. Jouer aux différents jeux :
 - a. Bandit Manchot : lancez la slot machine et découvrez immédiatement si vous avez gagné.
 - b. Click and Win : cliquez sur les colis pour découvrir immédiatement si vous avez gagné.
 - c. Game Trivia : répondez au quiz, et si vous avez 3 bonnes réponses vous participerez au tirage au sort.
 - d. Jeu grattage : grattez les particules du logo et découvrez immédiatement si vous avez gagné.
 - e. Pinata : cliquez sur la pinata et découvrez immédiatement si vous avez gagné.
 - f. Penalty : marquez le maximum de points dans le temps impartis. Tirage au sort parmi les meilleurs scores.
 - g. Jauge sociale : invitez des amis pour faire grimper la jauge sociale et débloquent des cadeaux par paliers atteints. L'atteinte du 3^{ème} pallier permettra de participer au tirage au sort.

3.2 Nombre de participations par personne

Chaque Participant ne pourra jouer qu'une seule fois par jour. La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes, avec plusieurs adresses emails, et ce, quel que soit le nombre d'adresses électroniques dont il dispose ou pour le compte d'autres participants.

Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessus ne sera pas prise en compte. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant.

3.3 Participations non prises en compte

Ne seront pas prises en compte les participations :

- a) Ayant eu lieu après le 24 décembre 2017 à 23h59;



- b) De participants résidant en dehors de la France métropolitaine (Corse incluse) et Monaco;
- c) Réalisées sans respecter la procédure ci-dessus.

ARTICLE 4 : LES GAINS

Les lots seront attribués conformément à l'article 7 du présent règlement. Description des lots :

- Un voyage pour 2 personnes pour la visite de notre Hub à Leipzig.
- 1 smartphone Galaxy S8 d'une valeur unitaire de 809€
- 1 drone Parrot BePop 2 d'une valeur unitaire de 549€
- Remise de -80% sur le site www.dhlenvoi.fr
- 1 sac à dos DHL d'une valeur unitaire de 9,88€
- 16 stylos DHL d'une valeur unitaire de 2,04€
- 13 goodies avions DHL (Boing 757-200) d'une valeur unitaire de 33,67€
- 2 goodies camions DHL d'une valeur unitaire de 28,06€
- 9 Trucks DHL téléguidés d'une valeur unitaire de 49,68€
- 4 Grilles-pains DHL d'une valeur unitaire de 29,14€
- 4 tasses duo jaune d'une valeur unitaire de 31,8€
- 1 voiture enfant DHL d'une valeur unitaire de 65,44€
- 1 assiette enfant DHL d'une valeur unitaire de 9,38€
- 1 bonnet enfant DHL d'une valeur unitaire de 4,58€
- 1 body enfant DHL d'une valeur unitaire de 11,15€
- 21 Handyhalter DHL d'une valeur unitaire de 4,69€
- 1 scotch DHL d'une valeur unitaire de 11,42€
- 19 tasses DHL d'une valeur unitaire de 1,77€
- 16 mini glissières réfrigérées DHL d'une valeur unitaire de 2,75€
- 3 ballons DHL d'une valeur unitaire de 5,67€
- 3 gourdes DHL d'une valeur unitaire de 1,21€
- 12 clefs USB DHL d'une valeur unitaire de 7,26€
- 15 parapluies DHL d'une valeur unitaire de 10,68€
- 3 sacs de sport d'une valeur unitaire de 20,74€
- 20 mugs isothermes DHL d'une valeur unitaire de 2,68€
- 1 tapis de souris d'une valeur unitaire de 2,36€
- 1 balle anti-stress d'une valeur unitaire de 1,01€

Distribution des lots :

Jour 1 : 1 goodie avion DHL

Jour 2 : 2 goodies camions DHL

Jour 3 : 1 Smartphone Samsung Galaxy S8



Jour 4 : Remise de -80% sur le site www.dhlenvoi.fr

Jour 5 : 1 lot petit déjeuner qui comprend 1 grille-pain DHL et 1 duo tasses jaunes DHL

Jour 6 : 1 lot sportif qui comprend 1 ballon DHL, 1 gourde DHL, 1 sac de sport DHL.

Jour 7 : 3 lots composés :

- 1 mug DHL
- 1 grille-pain DHL et 1 duo de tasses jaunes DHL
- 1 goodie avion et 1 goodie camion DHL

Jour 8 : 8 goodies avions DHL

Jour 9 : 9 camions téléguidés DHL

Jour 10 : 1 drone Parrot Be Pop 2

Jour 11 : 11 clefs USB DHL

Jour 12 : 1 lot qui comprend 1 body enfant DHL, 1 assiette enfant DHL, 1 bonnet enfant DHL, 1 camion enfant DHL.

Jour 13 : 1 lot sportif qui comprend 1 ballon DHL, 1 gourde DHL, 1 sac de sport DHL.

Jour 14 : 3 lots composés :

- 1 mug DHL
- 1 grille-pain DHL et 1 duo de tasses jaunes DHL
- 1 goodie avion et 1 goodie camion DHL

Jour 15 : 15 parapluies DHL

Jour 16 : 16 lots composés : 1 stylo DHL, 16 mini glissières réfrigérées DHL, et 16 tasses DHL.

Jour 17 : 1 lot spécial bureau qui comprend : 1 tapis de souris DHL, 1 clef USB DHL, 1 balle anti-stress, 1 mug isotherme, 1 scotch DHL, 1 sac à dos DHL.

Jour 18 : 1 lot sportif qui comprend 1 ballon DHL, 1 gourde DHL, 1 sac de sport DHL.

Jour 19 : 19 mugs isothermes DHL

Jour 20 : 3 lots composés :

- 1 mug DHL
- 1 grille-pain DHL et 1 duo de tasses jaunes DHL
- 1 goodie avion et 1 goodie camion DHL

Jour 21 : 21 Handyhalter DHL

Jour 22 : 22 clefs USB DHL

Jour 23 : 1 goodie avion DHL



Jour 24 : Visite du Hub de Leipzig

Article 5 : Désignation des gagnants

Les gagnants des Jours 1, 2, 4, 5, 8, 9, 10, 12, 15, 16, 17, 19, 21, 23, 24 seront désignés par l'instant gagnant. Les instants gagnants déclenchent l'attribution d'une dotation à un participant automatiquement, elles sont prédéterminées de façon aléatoire. Est ainsi déclaré gagnant un participant qui joue au moment de l'instant gagnant (date, heure, minute, seconde du serveur du Jeu) ou, si aucun participant ne joue à ce moment, le participant qui joue le premier après cet instant gagnant. Il ne peut y avoir qu'une dotation attribuée par personne pendant toute la durée du jeu (à raison d'un lot par gagnant : même nom, même adresse). Au cas où plusieurs connexions interviendraient pendant un même instant gagnant, seule la première connexion enregistrée par le serveur de l'ordinateur diffusant le jeu sera gagnante. L'heure prise en compte pour déterminer si le moment de la connexion correspond à l'un des instants gagnants est celle de l'horloge de l'ordinateur diffusant le jeu en France métropolitaine. Par souci de respect de la confidentialité, la liste des gagnants ne pourra être communiquée à des tiers.

Les gagnants des jours 3, 6, 7, 11, 13, 14, 18, 20, 22 seront déterminés par tirage au sort le lendemain de chaque mise en jeu pour le gain de la veille par un membre du département digital.

ARTICLE 6 : Annonce des gagnants

Les gagnants seront contactés par e-mail (sur l'adresse communiquée par le participant sur le formulaire de participation) dans un délai de trente jours à compter de chaque tirage au sort. Les gagnants devront répondre dans les 10 jours à compter de la réception du message. Après ce délai, le gagnant ne pourra plus y prétendre.

DHL n'est pas responsable en cas de fourniture de données incomplètes, en cas de suppression ou de perte d'email ou de messages, ou en cas de problème d'accès aux réseaux sociaux ou à internet, ou tout problème extérieur à DHL.

ARTICLE 7 : Remise des lots

Les lots seront envoyés aux coordonnées indiquées sur le formulaire de contact ou par email. En cas de retour non délivré, le lot restera à disposition du participant pendant 15 jours. Après ce délai, il ne pourra plus y prétendre.

Les prix sont acceptés tel qu'ils sont annoncés. Ils ne pourront être ni échangés contre leur valeur en espèces ou contre tout bien ou prestation quelconque, ni repris, ni faire l'objet d'une contrepartie ou d'un équivalent financier. La revente et/ou le transfert des lots, par quelque moyen que ce soit, sont strictement interdits. Aucun changement (de lots, date, etc.) pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé à DHL.

Il est précisé que DHL ne fournira aucune prestation ni garantie, le gain consistant uniquement en la remise du prix prévu ci-dessus. En conséquence, et sauf si cela est expressément prévu, tous les frais généraux relatifs notamment aux frais de déplacement



jusqu'à la destination, les frais d'hébergement, les frais de restauration, les frais de transfert etc. resteront à la charge du gagnant. Aucun remboursement ne sera dû à ce titre. Le participant est informé que la destination nécessite le respect de formalités ou d'obligations légales (documents de voyages, visas, formalités médicales ou sanitaires, etc.) susceptibles de s'appliquer à lui et/ou à son accompagnant. Il aura la responsabilité de s'informer et de respecter ces obligations, pour lui et concernant son accompagnant. Le participant est également informé que la réservation liée à son gain peut être conditionnée par la fourniture d'éléments à fournir (passeport, etc.).

En tout état de cause, le participant est seul responsable de son gain et de son utilisation, ainsi que du bénéfice de son gain par son accompagnant. Au moment de la remise des prix, DHL se réserve la possibilité de remplacer le prix par un prix d'une valeur équivalente ou de remplacer un lot par le versement de sa valeur en espèces en prenant l'Euro comme monnaie de référence, si des circonstances extérieures l'y contraignent, sans qu'aucune réclamation ne puisse être réclamée à cet égard. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

Les gagnants du jeu autorisent toute vérification concernant leur identité. De même, la Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas d'informations erronées. Toute participation contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le présent Règlement, bien que tirée au sort, sera considérée comme nulle et entraînera la désignation d'un autre participant par un nouveau tirage au sort. Le nouveau tirage au sort se déroulera comme mentionné dans cet article.

La Société Organisatrice tranchera souverainement, et dans le respect des lois, toute question d'application et/ou d'interprétation du présent règlement ainsi que toute question non réglée par celui-ci et qui viendrait à se poser à l'occasion du présent Jeu.

ARTICLE 6 : PROTECTION DES DONNES A CARACTERE PERSONNEL

En participant au Jeu, le participant fournit ses données personnelles à la société DHL. Tout renseignement personnel concernant les participants sera exclusivement utilisé aux fins de gestion du Jeu et la remise des prix. Le participant accepte que ses données soient transmises à tout tiers, mandaté par la Société Organisatrice pour gérer le Jeu, à ces fins.

Lesdites données pourront être utilisées à des fins commerciales qu'à la condition expresse que le participant ait indiqué son accord lors de son inscription au Jeu.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque participant dispose d'un droit gratuit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations le concernant qu'il peut exercer sur simple demande écrite sur papier libre adressée à la société DHL Express - Direction Digital – Immeuble Le Mermoz – 53 avenue Jean Jaurès - CS 80014 - 93351 Le Bourget Cedex.



Chaque participant accepte le fait que s'il gagne, la Société Organisatrice se réserve le droit, sans contrepartie financière, d'utiliser son nom, âge et ville à des fins d'annonce des gagnants de ce Jeu.

ARTICLE 7 : LIMITES DE RESPONSABILITE

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait par ailleurs être encourue si, pour un cas de Force Majeure, le présent Jeu devait être modifié, reporté, prolongé, écourté ou annulé.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, des dysfonctionnements techniques, des bugs informatiques ou tout autre problème technique impacterait le bon déroulement du jeu ou la liste des gagnants. Les plaignants ne pourraient alors prétendre à quelques dotations ou indemnisations que ce soit.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de vol, mauvais acheminement du colis ou détérioration des dotations par les services de transport.

ARTICLE 8 : AVENANTS AU REGLEMENT

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le Jeu ou de modifier la Durée.

A cet effet, des avenants au présent règlement pourront être pris et seront immédiatement mis en ligne.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement. Le présent règlement est déposé auprès de la SCP LAURIOL DUCROCQ, huissiers de justice associés, dont l'étude est située à Aulnay-Sous-Bois (93600) au 24 avenue Dumont. Ce règlement peut être consulté pendant toute la durée du Jeu sur toutes les pages du jeu.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par la Société Organisatrice.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la désignation du gagnant.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé à ce Jeu ou tenté de le faire. Elle ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis à vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.



En cas de manquement de la part d'un participant, la Société Organisatrice se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer une quelconque compensation.

ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE

La présente opération est soumise au droit français. Toute contestation, notamment à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, sera de la compétence de la juridiction de droit commun territorialement compétente.